

• (8.00 p.m.)

[Français]

—Monsieur le président, le projet de résolution présentement soumis à la Chambre concerne la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs.

Ce comité, monsieur le président, a été institué au cours du dernier Parlement et a siégé plus particulièrement au cours des deux dernières sessions du dernier Parlement. Il a entrepris un travail énorme sur la question du crédit aux consommateurs; il a tenu bon nombre de réunions mais, malheureusement, à cause de la fin un peu rapide du dernier Parlement, il n'a pu préparer un rapport, à la suite des longues séances d'investigations qu'il avait tenues.

Ce comité était présidé conjointement par l'honorable sénateur Croll et l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene). Je suis d'avis que si ce comité peut retourner le plus rapidement possible à ses études, il devrait être en mesure de faire rapport à la Chambre, afin de pouvoir faire des suggestions pour que ce problème, qui est très discuté présentement dans l'opinion publique, soit réglé à la satisfaction générale de tout le monde.

Évidemment, de graves problèmes se posent à savoir si c'est strictement du ressort du gouvernement fédéral ou de celui du gouvernement provincial. Mais je pense que le comité a entrepris un travail très précis en ce domaine, et il devrait être en mesure, après quelques séances, de faire un rapport favorable, afin que nous puissions légiférer en vue de protéger les petits consommateurs contre certains abus que nous avons pu constater au cours des investigations de ce comité.

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du rétablissement du comité du crédit à la consommation. Nous nous réjouissons de ce que le comité se remette à l'œuvre et, pour ma part, je crois qu'il pourra nous être d'une grande utilité. En fait, tout ce qui pourra être fait pour abaisser le coût de la vie sera bien accueilli de tous.

J'aimerais signaler au comité, toutefois, un passage du projet de résolution où l'on prévoit que le comité pourra:

...retenir les services d'un conseiller juridique, de comptables, et des autres conseillers techniques et employés de bureau jugés nécessaires...

[M. Chrétien.]

Le comité antérieur a suivi cette pratique en engageant un avocat et un comptable de l'extérieur. Je refuserais cette autorisation au comité, car d'après moi, nos fonctionnaires très compétents pourraient fournir toute l'aide professionnelle nécessaire. C'est inutile, à mon avis, d'aller chercher hors de la fonction publique l'aide compétente requise. Je suis sûr que les ministères de la Justice, du Commerce et de l'Industrie pourraient fournir toute l'aide nécessaire.

Le comité précédent, sous la présidence conjointe du sénateur Croll et du ministre actuel de l'Agriculture (M. Greene), a accompli du beau travail. J'ai bien aimé travailler au sein de ce comité, mais il avait effectivement engagé un avocat et un comptable de l'extérieur. A ce propos, j'estime que nous autres, membres de la Chambre, devrions songer aux contribuables canadiens et à la façon dont le gouvernement dépense de l'argent.

Le comité antérieur a engagé un avocat de l'extérieur, un certain M. Urie, et a tenu 18 séances. Cet avocat a été payé au tarif de \$250 par jour et \$25 de l'heure pour chaque heure consacrée aux travaux préparatoires. En tout, il a touché \$6,350.55. Le comptable a été payé au tarif de \$100 par jour et \$20 de l'heure pour les travaux préparatoires, soit en tout \$1,855. Tous deux ont touché en tout \$8,205.55 pour 18 séances. Cela me semble une somme exorbitante mais, en outre, je suis contre le principe d'engager de l'aide de l'extérieur, car j'estime alors que les membres d'un comité ne s'intéressent pas autant aux travaux. Ils ont tendance à se tourner les pouces en disant: «Il est payé pour cela. Laissons-le parler.» Cela ne favorise pas le bon fonctionnement d'un comité. Je ne m'oppose pas à l'établissement du comité, mais je suis contre l'emploi d'aide de l'extérieur.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, comme la plupart des députés, je souhaite ardemment que cette résolution soit adoptée le plus tôt possible pour permettre au comité du crédit à la consommation de se remettre au travail. Il siège depuis plus de deux ans. Il a entendu un grand nombre de mémoires. Il en reste sans doute quelques uns à venir et il est essentiel que le comité tire ses conclusions et qu'il les publie.

Quatre provinces ont déjà pris des dispositions législatives dans ce domaine. Le rapport d'une commission royale a été présenté dans la province du Manitoba. En Alberta, après avoir discuté des pouvoirs de légiférer,